

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 11 janvier 2016
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE SEIZE, le ONZE du mois de janvier à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 janvier 2016.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN, MULLER, WATRIN, CORRADI (à partir du point 3.4), BOLTZ, CANTELE, HALTER, PELIZZARI, FAVIER et HENRY.

Membre ayant donné procuration : M. MATELIC à M. WATRIN

Absent excusé : M. CORRADI (du point 1.1 au point 3.3 inclus)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER,

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015

Le Président demande au Bureau Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015, et le cas échéant s'il y a des remarques.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 14 décembre 2015.

1. DECHETS MENAGERS

1.1 DB 2016-01- Marché de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels et encombrants, recyclables et points d'apports volontaires – Lot 1 : collecte des déchets ménagers résiduels – Avenant n° 1

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de passer un avenant n°1 au marché de collecte des déchets ménagers - Lot n° 1 : collecte des déchets ménagers résiduels, avec l'entreprise NICOLLIN_267 rue Franclos - 54710 LUDRES, pour un montant annuel de 46.000€ HT,
 - Et AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1 DB 2016-02 - Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin – Conseil en Energie Partagé – Intégration de la commune d'Amnéville

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- EMET un avis favorable quant à l'intégration de la commune d'Amnéville au dispositif de Conseil en Energie Partagé de l'ALEC, afin qu'elle puisse bénéficier de ce service,
 - et AUTORISE le Président à signer la charte d'engagement tripartite correspondante.

3. LOGEMENT

3.1 DB 2016-03 - Opération Ravalement de façades – Extension du périmètre

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable quant à la modification du périmètre d'éligibilité aux subventions « ravalement de façades » sollicité par la commune de Moyeuvre-Grande, à savoir intégrer dans le périmètre, l'immeuble sis, 2 rue des Forges, qui est situé à l'entrée des Jardins de l'Atelier

3.2 DB 2016-04 - Campagne d'isolation thermique - Mission de suivi et d'animation - Choix du prestataire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM), 24 rue du Palais, 57 070 METZ pour la mission de suivi et d'animation de la campagne d'isolation thermique, pour un montant de :
 - 180 € HT (soit 216 € TTC) pour le suivi animation des travaux d'isolation des combles perdus (prix forfait par dossier),
 - 230 € HT (soit 276 € TTC) pour le suivi animation des travaux d'isolation des façades par l'extérieur (prix forfait par dossier).
- et AUTORISE le Président à signer le marché correspondant.

3.3 DB 2016-05 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de l'opération ravalement de façades pour un montant total de 2 652,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

3.4 DB 2016-06 - Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de la campagne « Isolation thermique », pour un montant total de 2 900,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

3.5 DB 2016-07 - Programme d'intérêt général (PIG) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), pour un montant total de 9031,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement,

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 DB 2016 – 08 - Contrats d'assurances de la Communauté de Communes - Avenants annuels 2015

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de passer les avenants de mise à niveau des risques assurés avec la SMACL, dans les conditions indiquées ci-dessous :

1°) Véhicules à moteur : avenant n°2

- assurance d'un SPRINTER (en remplacement du « RENAULT KANGOO » en réparation) du 17/06/2015 au 19/06/2015,
 - assurance d'un TRAFIC (remplacement du « RENAULT KANGOO » en réparation) du 23/06/2015 au 03/07/2015,
- Moyennant une cotisation de 26,40 Euros pour 2015.

2°) Dommages aux biens : avenant n°4

- assurance de 4 caisses palettes (destinées à la collecte des DEEE » du 01/11/2015 au 31/12/2016,
 - assurance de l'exposition « Chaque fois ça compte » du 23/11/2015 au 07/12/2015,
- Moyennant une cotisation de 313,56 Euros pour 2015.

- Et AUTORISE le Président à signer lesdits avenants

4.2 DB 2016-09 - Dispositif d'action sociale au profit du personnel communautaire – Adhésion à « Pluralys »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à Pluralys à partir du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de mise en œuvre de l'action sociale par la collectivité au bénéfice de ses agents,
- Et ACCORDE une participation financière à cet organisme dans les conditions ci-dessous :
 - o 237 € par agent actif
 - o 75 € par agent retraité

4.3 DB 2016-10 - Création de deux emplois de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de compléter le tableau des emplois, comme indiqué ci-dessous :

Grade ou emploi	Catégorie	Nombre d'emplois créés		Observations
		Temps complet	Temps non complet	
Titulaires ou Stagiaires				
Filière Administrative				
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	-	
Total		2		

- Et FIXE le régime indemnitaire appliqué à cet emploi, à savoir :
 - L'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)
 - L'indemnité d'Exercice de Missions des préfectures (IEMP)
 - L'indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

5. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/12/2015
- Tableau de bord financier au 31/12/2015
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/11/2015
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/12/2015
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/12/2015
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/12/2015
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/12/2015
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h25.

Affiché le 18.01.2016
Rombas, le 15 Janvier 2015
Le Président,



Lionel FOURNIER